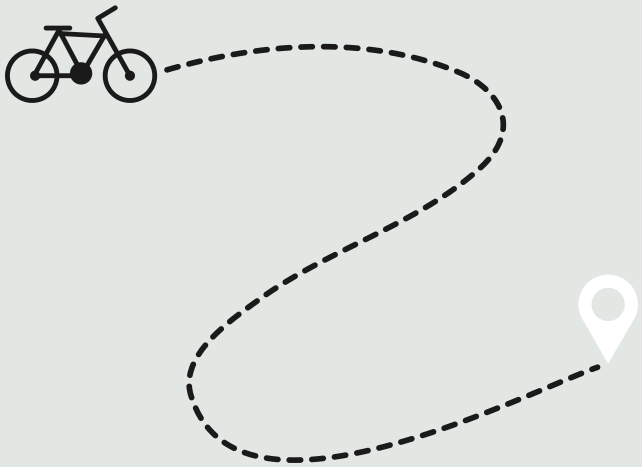
BAILLEUL
VÉLO CLUB



PARTENAIRE

Bailleul Vélo CLub

Saison 2026 - 2027

BAILLEUL VÉLO CLUB



Fondé en **2023**, notre club de vélo s'est rapidement imposé comme une communauté dynamique pour tou(te)s les passionné(e)s de cyclisme. Avec **110 membres** à notre actif, nous nous réjouissons de la diversité et de l'enthousiasme que chaque cycliste apporte au groupe.

Notre club offre des équipes adaptées à tous les niveaux : de **l'École de vélo** pour les plus jeunes, désireux d'apprendre et de s'amuser, à notre **Women Team,** qui encourage la présence féminine dans le monde du cyclisme. **Nos Groupes B et A** permettent aux amateurs de tous niveaux de se retrouver et de partager leur passion, tandis que notre **groupe compétition** s'adresse à ceux qui cherchent à se surpasser et à représenter fièrement notre club lors de compétitions locales et régionales.

Chaque dimanche, la place de Bailleul devient le point de ralliement où tous nos membres se donnent rendez-vous. La bonne entente et la belle cohésion entre nos membres ne sont pas de vains mots mais la réalité qui anime chaque sortie. Chez nous, l'esprit d'équipe et le soutien mutuel transcendent les différences d'âge, de sexe ou de niveau.

Nous croyons fermement que le cyclisme est plus qu'un sport : c'est un vecteur de santé, de bien-être et d'amitiés durables.

Edouard H.

LE PRÉSIDENT

EDOUARD HERVE



A la tête de notre club se trouve Édouard Hervé dont la passion pour le vélo s'est manifestée dès son plus jeune âge. Ostéopathe de profession, Édouard s'est spécialisé dans la prise en charge des cyclistes, Une expertise qu'il a développée au cœur du **peloton professionnel.**

Fort de 9 années d'expérience auprès d'équipes de renom telles que ***Giant Alpecin, Sunweb, Fortuneo et Arkea-Samsic,*** mais aussi l'**équipe Féminine FDJ SUEZ** il a acquis une compréhension profonde des besoins spécifiques des cyclistes, qu'ils soient amateurs ou professionnels !

En 2018, Édouard a franchi une étape supplémentaire dans son engagement pour le cyclisme en **fondant la clinique AUTOUR du CYCLISTE** à Meteren, un établissement dédié au bien-être et à la performance des cyclistes. Diplômé Bike PT GOLD, une qualification obtenue auprès de l'éminent Eric Moen, Édouard combine une approche scientifique rigoureuse avec sa passion pour le cyclisme pour offrir une prise en charge holistique à ses patients.

En tant que président de notre club, Édouard met son expérience et son expertise au service de tous nos membres, promouvant une culture de santé, de bien-être et d'excellence dans le sport. Son leadership est guidé par la conviction que chaque coup de pédale est une étape vers un équilibre physique et mental optimal, faisant de notre club un espace où la passion du vélo et le soin du cycliste se rencontrent harmonieusement.

NOS OBJECTIFS

- **Développer l'École de Vélo :** Notre priorité reste de nourrir la passion du cyclisme chez les jeunes. Nous continuons à élargir notre école de vélo pour offrir un programme complet d'initiation et de perfectionnement, accessible à tous les jeunes enthousiastes. L'objectif : développer leurs compétences, leur confiance et leur amour du sport dans un cadre sécurisé et stimulant.

- **Acquisition de Matériel :** Afin de soutenir efficacement notre école de vélo et l'ensemble de nos membres, l'investissement dans du matériel de qualité reste essentiel. Nous poursuivons l'équipement du club avec des vélos modernes adaptés à toutes les morphologies, du matériel de sécurité et des outils pédagogiques destinés à offrir une expérience d'apprentissage optimale et sûre.

- **Accompagnement des Passionné(e)s :** Nous renforçons notre accompagnement auprès de tous les membres, en proposant des conseils personnalisés, des plans d'entraînement adaptés et une grande variété de sorties en groupe. Grâce à l'intervention d'un **coach dédié,** chaque membre bénéficie d'un suivi complet favorisant la progression, la cohésion et le plaisir partagé autour du vélo.

- **Soutien à l'Équipe de Compétition :** Notre équipe compétition connaît une progression remarquable cette saison, marquée par des résultats exceptionnels

  Ces performances témoignent du sérieux de nos coureurs, du travail collectif et du soutien continu de nos partenaires. Nous poursuivons cette dynamique en préparant activement la saison de cyclo-cross, avec un programme d'entraînement renforcé et encadré par un coach spécialisé.

- **Organisation d'Événements Cyclistes :** L'un de nos objectifs majeurs est d'enrichir durablement le calendrier cycliste régional à travers l'organisation d'événements fédérateurs. Devenu un rendez-vous annuel incontournable, "**L'Enfer deos Flandres**" réunit chaque année passionnés, compétiteurs et bénévoles autour d'une même passion.



MADE TO RIDE










NOS COULEURS
OFFICIELLES

MADE TO RIDE










NOS COULEURS
ESTIVALES

MADE TO RIDE










POUR NOTRE
SÉCURITÉ

BAILLEUL
VELO CLUB






NOS COULEURS
HIVERNALES




COMMENT NOUS ACCOMPAGNER

GRILLE TARIFAIRE



FACE MAILLOT : DÈS 2500€



MANCHE : 1500€

POCHE : 1500€



DE 600€ À 1500€

PRÉSENCE UNIQUEMENT

SUR LA TENUE DE COMPÉTITION



JUSQU"À 600€ :

PRÉSENCE SUR NOS RÉSEAUX




UCI
GRAVEL
WORLD SERIES
HALMSTAD | SWEDEN








Nord




ALTITUDE 2802




14




18


NOKO
22GERS





BUSINESS PROJETS CYCLISME

MERCI

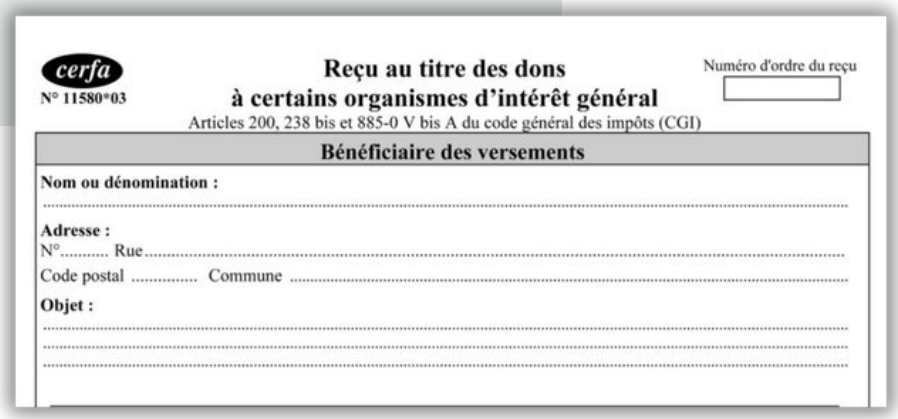


NOKO KOMBUCHA
CYCLES KUREK SPORTS
ESA
ASSURANCES VANACKER-LIEGEON
AUTOUR DU CYCLISTE
ETS. DEVOLDERE
226ERS
ILYS CONSEILS
ENIHCAM
LA HOUBLO - BAILLEUL
L'AUBERG'IN
DECATHLON BAILLEUL
ESPRIT DE FÊTE
SIMON BONTE
ESTAMINET HÉLIOS TAVERNE
GRIMMELPONT IMMOBILIER

Nous remercions sincèrement tous nos partenaires et sponsors pour leur fidélité et leur confiance depuis les premières heures du club.

Votre soutien est le moteur de notre passion.

DÉDUCTION D'IMPÔT SUR LES DONS



cerfa
N° 11580*03

Reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général

Numéro d'ordre du reçu

Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

Bénéficiaire des versements

Nom ou dénomination : .....

Adresse :
N° ..... Rue .....
Code postal ..... Commune .....

Objet : .....
.....
.....

Pour les Entreprises :

Les entreprises faisant des dons à des organismes d'intérêt général ou reconnus d'utilité publique peuvent bénéficier d'**une déduction fiscale de 60 %** du montant de leur don. Cette réduction s'applique dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes de l'entreprise. Si ce plafond est dépassé, l'excédent est reportable sur les cinq exercices suivants, sous réserve des mêmes limites.

Pour les Particuliers :

Les particuliers choisissant de faire un don à des organismes éligibles peuvent bénéficier d'**une réduction d'impôt de 66 %** du montant de leur don. Le plafond de cette réduction est fixé à 20 % du revenu imposable du donateur. Tout montant excédant ce plafond peut être reporté sur les cinq années suivantes, en respectant les mêmes conditions.

Comment ça fonctionne ?

1. *Réalisez votre don à une organisation éligible.*
2. *Conservez le reçu fiscal qui vous sera fourni par l'organisation. Ce document CERFA est essentiel pour justifier votre don auprès de l'administration fiscale.*
3. *Reportez le montant de votre don sur votre déclaration d'impôts, en utilisant les formulaires adéquats :*

- *Pour les entreprises, il s'agira généralement du formulaire n°2069-RCI.*
- *Pour les particuliers, les dons sont à déclarer sur l'annexe 2042 RICI de votre déclaration de revenus.*

Exemple :

- Une entreprise faisant un don de 10 000 € à une association reconnue d'utilité publique pourrait réduire son impôt sur les sociétés de 6 000 €.
- Un particulier faisant un don de 1 000 € pourrait bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu de 660 €.

BAILLEUL VÉLO CLUB

+33 6 98 11 83 93
bailleulveloclub@gmail.com
45 rue Albert Denvers
59270 Bailleul

Entre les soussignés : **BAILLEUL VELO CLUB** Association Loi 1901, dont le siège social est situé à **45 rue Albert Denvers 59270 Bailleul**, représentée par Edouard HERVE, en qualité de Président, ci-après dénommée "le Club", Et :

_____ , dont le siège social est situé à _____ _____ , représentée par _____ , en qualité de _____ , ci-après dénommée "le Sponsor",

Il a été convenu ce qui suit : Article 1 - Objet du contrat Le présent contrat a pour objet de définir les termes et conditions du partenariat de sponsoring entre le Sponsor et le Club, dans le cadre des activités et événements organisés par le Club de Vélo.

Article 2 - Durée du contrat Le présent contrat prend effet à compter du et se termine le , sauf résiliation anticipée selon les conditions prévues à l'article 7 du présent contrat.

Article 3 - Engagements du Sponsor
Le Sponsor s'engage à fournir au Club de Vélo les contributions suivantes (cochez les cases concernées)

- Une contribution financière d'un montant de _____ , payable une fois par virement ou chèque au nom de l'association.
- Fourniture de matériels : _____

_____

- L'autorisation d'utiliser le logo et les marques du Sponsor sur les supports de communication du Club ☐ , y compris mais sans s'y limiter, le site web ☐ , les affiches ☐ , et les réseaux sociaux ☐, sur le MAILLOT ☐ , CUISSARD ☐

Article 4 - Engagements du Club
En contrepartie du soutien du Sponsor, le Club s'engage à :

1. Apposer de manière visible le logo du Sponsor sur tous les supports définis en amont avec les deux parties, communiqués de presse etc...
2. Remettre au Sponsor un rapport annuel détaillant l'utilisation des fonds et la visibilité offerte.

Article 5 - Droits d'exploitation et de propriété intellectuelle Le Sponsor concède au Club une licence non exclusive, mondiale, et gratuite pour l'utilisation de ses marques et logos, limitée à la durée du contrat et aux termes prévus par celui-ci. Toute utilisation du logo ou des marques en dehors des termes de ce contrat devra être expressément autorisée par le Sponsor.

Article 6 - Confidentialité
Les parties s'engagent à garder confidentielles les informations échangées dans le cadre du présent contrat, sauf obligation légale de divulgation ou accord écrit entre les parties.

Article 7 - Résiliation Le présent contrat peut être résilié de plein droit par l'une des parties en cas de manquement grave de l'autre partie à ses obligations, après mise en demeure restée sans effet pendant [Nombre de jours] jours. En cas de résiliation anticipée, le Club s'engage à rembourser la partie du montant du sponsoring non utilisé, au prorata temporis.

Article 8 - Dispositions diverses

1. Modifications : Toute modification du présent contrat devra faire l'objet d'un avenant signé par les deux parties.
2. Litiges : Tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat sera soumis aux tribunaux compétents du ressort du siège social du Club.
3. Droit applicable : Le présent contrat est régi par le droit français.

Fait à _____ , **le** _____

En deux exemplaires originaux.

Pour le Bailleul Vélo Club
EDOUARD HERVE



Pour le Sponsor
[Nom du Représentant légal]
[Signature]











baillleulveloclub@gmail.com

@BailleulVeloClub

@bailleul.cc

www.bailleulveloclub.fr